

**Question orale de M. Cools : Le respect par le Collège des conditions légales en matière de transparence.**

**M. Cools** rappelle que les décrets et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune (COCOM) et de la Communauté française, entrés en vigueur le 7 décembre dernier, ont établi de nouvelles obligations visant à garantir la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises telles que les communes et les CPAS.

Il incombe notamment à l'administration de prévoir la création d'un onglet « Transparence » sur la page d'accueil du site communal.

M. Cools a constaté avec satisfaction que cet onglet figure désormais sur le site communal, quoique les informations qui y sont mentionnées ne sont pas complètes.

L'onglet mentionne par exemple la liste des personnes employées au cabinet du Bourgmestre mais ne comporte pas encore une description détaillée de l'organisation et du fonctionnement de l'administration communale. M. Cools signale à cet égard que le site de la commune d'Ixelles mentionne déjà cet organigramme de l'administration.

La personne chargée de rassembler les informations et d'assurer la publication a-t-elle déjà été désignée ?

De plus, pour ce qui concerne l'environnement et l'aménagement du territoire, ces nouvelles dispositions prévoient la publication des plans, programmes et règlements d'urbanisme dans les 30 jours ouvrables qui suivent leur adoption, les modifications apportées aux rapports ou études d'incidence étant censées, quant à elles, être publiées dans les 10 jours ouvrables.

M. Cools espère que le Collège veillera à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir non seulement la transparence mais aussi la sécurité juridique. Il convient notamment de prendre en considération les délais en vigueur pour d'éventuels recours au Conseil d'Etat.

Les futures mises à jour devront être effectuées de manière à permettre aux usagers un accès aisé aux informations.

**M. le Bourgmestre** répond que la rubrique « Transparence » figure sur le site depuis le 23 décembre dernier.

Le travail de collecte et de publication des informations est en cours mais n'est pas encore tout à fait achevé. Néanmoins, le Collège veillera à ce que tout soit terminé pour le 1er avril prochain.

Lors de sa séance du 26 novembre dernier, le Collège a désigné les deux agents qui seront chargés de la collecte des informations.

La refonte complète du site internet est en bonne voie, grâce à l'étroite collaboration de M. l'Echevin Lambert-Limbosch et de ses services, qui bénéficient pour leur part des compétences techniques de la société désignée dans le cadre d'un marché public. Selon M. le Bourgmestre, ce travail de refonte, qui s'avère extrêmement fastidieux, devrait être achevé pour la fin de l'année scolaire.

Pour ce qui concerne la structure du site internet en tant que tel, les services veilleront à hiérarchiser les informations disponibles en fonction de la fréquence statistique de consultation, de manière à tenir compte de l'intérêt témoigné par les concitoyens.

Quoi qu'il en soit, M. le Bourgmestre pense que M. Cools sera satisfait de la nouvelle mouture du site internet.